

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 14/03/2011
Réception par le Prefet : 14/03/2011
Publication : 18/03/2011



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2011-3-2-1

Séance du vendredi 11 mars 2011

AIDE A L'HOTELLERIE

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n°CG-2010-1-1-4 du 19 mars 2010 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération N° CG-2010-4-2-4 du 7 décembre 2010 relative aux interventions du Département en faveur du tourisme,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- attribue :

- une aide de 35 717,50 € à M. Michel MARCK, selon la fiche de présentation annexée ;
- une aide de 4 854 € à la Sàrl « Auberge Le Bouton d'Or » à LAPOUTROIE, selon la fiche de présentation annexée ;
- une aide de 1 250 € à la S.A. « SPW » à COLMAR, selon la fiche de présentation annexée ;
- une aide plafonnée à 50 000 € à la Sàrl « Société d'Exploitation du Motel Au Bois le Sire » à ORBEY, selon la fiche de présentation annexée ;
- une aide plafonnée à 50 000 € à la Sàrl « Auberge du Relais » à UFFHOLTZ, selon la fiche de présentation annexée et autorise le reversement d'une partie de la subvention à la SCI « TSCHIEMBER » pour les travaux relevant de sa maîtrise d'ouvrage ;
- une aide plafonnée à 50 000 € à la Sàrl « Société d'Exploitation Hôtel Restaurant Au Soleil » à WETTOLSHEIM, selon la fiche de présentation annexée ;

et de m'autoriser à signer avec les bénéficiaires une convention d'attribution de subvention sur la base des conventions-types approuvées par la délibération de la Commission Permanente n° CP-2010-3-2-1 du 26 février 2010 ;

- une aide complémentaire de 25 862 € à la Sàrl « La Ferme de Thierenbach » à JUNGHOLTZ, selon la fiche de présentation annexée ;

et approuve l'avenant N° 1 la convention relative à la subvention accordée à la Sàrl « La Ferme de Thierenbach » à JUNGHOLTZ et autorise le Président à le signer ;

- précise que les crédits seront prélevés sur le chapitre 204, fonction 94, nature 2042, programme F241 du budget départemental.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with some smaller characters below.

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions

HOTEL RESTAURANT « A l'Aigle d'Or »

68500 RIMBACH PRES GUEBWILLER

CONNAISSANCE DE L'ETABLISSEMENT

PROPRIETAIRES/EXPLOITANTS : M & MME MARCK

STATUT JURIDIQUE : Fonds : M. Michel MARCK

Murs : M. Michel MARCK

FORMATION / EXPERIENCE M. & Mme MARCK exploitent l'établissement depuis 1981
PROFESSIONNELLE :

CLASSEMENT/ ADHESION /EFFECTIF/ REFERENCEMENT / TO :

Classé 1 étoile, l'Aigle d'Or dispose de 15 chambres et d'un restaurant de 80 couverts (répartis sur 2 salles + 40 couverts en terrasse). Adhérent à la chaîne volontaire des Logis, il y bénéficie d'un classement « 2 cheminées » et « 2 cocottes ». Il est par ailleurs référencé dans le guide rouge Michelin pour sa table.

Situé en fond de vallée, l'établissement bénéficie d'un environnement calme et de la proximité de nombreux sentiers de randonnée.

La structure emploie 9 personnes et atteint un taux d'occupation de l'ordre de 48%, chiffre légèrement inférieur à la moyenne des établissements situés en vallée.

	2009	2008	2007
Chiffre d'Affaires net	441 308 €	449 683 €	440 417 €
Résultat net	48 217 €	39 074 €	35 848 €

PROJET

DESCRIPTION :

Le projet concerne la rénovation complète de 6 chambres actuellement inexploitées suite à un ancien sinistre, ainsi que la réutilisation des anciens sanitaires communs des 2 étages afin de créer une extension à 2 chambres existantes. Le programme de travaux intègre par ailleurs des mises aux normes.

A noter qu'une deuxième phase de travaux est d'ores et déjà prévue, afin de transformer l'accès à l'établissement, de créer une extension permettant l'aménagement d'une chambre accessible et de nouvelles toilettes communes.

OBJECTIF :

L'objectif est de développer l'outil de travail, de le mettre aux normes et d'améliorer la qualité des prestations proposées, dans la perspective d'une prochaine transmission à la fille de M. & Mme MARCK.

MAITRE D'OUVRAGE ET
BENEFICIAIRE DE LA
SUBVENTION

M. Michel MARCK – Hôtel-restaurant « A l'Aigle d'Or »
APE : 5510Z (hôtels et hébergements similaires)
SIRET : 321 791 667 00017
Adresse : 5, rue Principale – 68500 RIMBACH PRES GUEBWILLER

EMPLOIS CREES : le projet permettra la création d'un emploi de femme de chambre.

DEBUT/FIN DES TRAVAUX : les travaux sont programmés de janvier à avril 2011.

MONTANT DES TRAVAUX :

Montant total H.T. estimé à : 290 740 €

Montant H.T. éligible : 285 740 € (dont 42 740 € d'honoraires)

Détail des investissements éligibles :

- Réaménagement complet de 6 chambres
- Réaménagement des couloirs suite aux travaux
- Réaménagement des anciennes toilettes communes des 2 étages pour créer une extension à 2 chambres existantes
- Mises aux normes
- Honoraires

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL :

Autofinancement et emprunt	290 740,00 €
Région Alsace	35 717,50 €
Département 68	35 717,50 €
Europe (Feader)	20 000,00 €
TOTAL	382 175,00 €

(dossier en cours d'instruction)

Les emprunts ayant été négociés avant la finalisation du dossier de subvention, leur montant a été fixé de manière à couvrir la globalité du coût des travaux, en tenant compte d'un autofinancement de 50 000 €. La subvention attribuée permettra d'effectuer un remboursement par anticipation des prêts.

AIDE FINANCIERE SUSCEPTIBLE D'ETRE ACCORDEE

S'agissant d'un projet dont les investissements éligibles sont inférieurs à 700.000 € HT, il est proposé d'attribuer à M. Michel MARCK une subvention de 71 435 € (selon critères et dans le respect de la règle de minimis) correspondant à 25 % du montant H.T éligible estimé à 285 740 € HT, répartis à parité entre le Conseil Général du Haut-Rhin et le Conseil Régional d'Alsace, représentant une participation de 35 717,50 € (12,5 %) pour chaque collectivité.

OBSERVATION - REMARQUES

AUBERGE « Le Bouton d'Or »

68650 LAPOUTROIE

CONNAISSANCE DE L'ETABLISSEMENT

PROPRIETAIRES/EXPLOITANTS : MME SYLVINE DEPARIS

STATUT JURIDIQUE : **Fonds :** SARL « Auberge le Bouton d'Or »
Murs : SCI « du Bermont » (M. & Mme DEPARIS)

FORMATION / EXPERIENCE PROFESSIONNELLE : Mme DEPARIS exploite l'établissement depuis 2002

CLASSEMENT / ADHESION / EFFECTIF / REFERENCIEMENT / TO :

Classé 2 étoiles, le Bouton d'Or dispose de 11 chambres et d'un restaurant de 50 couverts (+ 30 couverts en terrasse). Adhérent à la chaîne volontaire des Logis, il y bénéficie d'un classement « 2 cheminées » et « 2 cocottes ». Il est par ailleurs référencé dans les guides du Routard et du Petit Futé. Situé en surplomb du village, l'établissement bénéficie d'une vue panoramique sur la vallée de Kaysersberg et constitue un point de départ idéal pour les nombreuses activités de pleine nature proposées aux alentours (sentiers de randonnée, bike park, sentier pieds-nus, stations de ski du Lac Blanc, etc.) et la découverte des villages pittoresques du vignoble.

La structure emploie 2 personnes et atteint un taux d'occupation de l'ordre de 60%, supérieur de 5 points à la moyenne des établissements de même catégorie.

	2009	2008	2007
Chiffre d'Affaires net	404 039 €	385 174 €	366 553 €
Résultat net	15 655 €	10 914 €	3 707 €

PROJET

DESCRIPTION :

Le projet concerne principalement le réaménagement des espaces extérieurs (terrasse + aménagement paysager), le remplacement de 2 fenêtres et la création d'une fenêtre de toit, l'installation de portes coupe-feu qui apporteront également une isolation phonique supplémentaire et la mise aux normes du système d'alarme incendie.

OBJECTIF :

Outre la mise aux normes de sécurité, les travaux visent à apporter une plus-value qualitative en termes de confort au niveau des chambres (isolation phonique + thermique) et des espaces d'agrément (terrasse et jardin).

MAITRE D'OUVRAGE : **SARL « Auberge le Bouton d'Or »**
Gérante : Mme Sylvine DEPARIS
Siège social : 31, Le Bermont – 68650 LAPOUTROIE

BENEFICIAIRE DE LA SUBVENTION **SARL « Le Bouton d'Or »**
APE : 5510Z (hôtels et hébergements similaires)
SIRET : 442 098 703 00014
Gérante : Mme Sylvine DEPARIS
Siège social : 31, Le Bermont – 68650 LAPOUTROIE

EMPLOIS CREES : le projet n'aura aucune incidence en termes d'emploi.

DEBUT/FIN DES TRAVAUX : les travaux sont programmés de novembre 2010 à mars 2011.

MONTANT DES TRAVAUX :

Montant total H.T. estimé à : 38 833 €

Montant H.T. éligible : 38 833 € (dont 2 500 € d'honoraires)

Détail des investissements éligibles :

- Réaménagement des espaces extérieurs (terrasse + aménagement paysager)
- Remplacement de 2 fenêtres + création d'une fenêtre de toit
- Mise aux normes du système incendie
- Installation de portes coupe-feu

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL :

Autofinancement et emprunt	25 000 €
Région Alsace	4 854 €
Département 68	4 854 €
Europe (Feader)	4 854 €
TOTAL	39 562 €

(dossier en cours d'instruction)

L'emprunt ayant été conclu avant la finalisation du dossier de subvention, son montant a été fixé de manière arbitraire, afin de permettre le démarrage des travaux. La subvention attribuée permettra d'effectuer un remboursement par anticipation du prêt.

AIDE FINANCIERE SUSCEPTIBLE D'ETRE ACCORDEE

S'agissant d'un projet dont les investissements éligibles sont inférieurs à 700.000 € HT, il est proposé d'attribuer à la Sàrl « Auberge Le Bouton d'Or » une subvention de 9 708 € (selon critères et dans le respect de la règle de minimis) correspondant à 25 % du montant H.T éligible estimé à 38 833 € HT, répartis à parité entre le Conseil Général du Haut-Rhin et le Conseil Régional d'Alsace, représentant une participation de 4 854 € (12,5 %) pour chaque collectivité.

OBSERVATION - REMARQUES

« GRAND HOTEL »
68410 TROIS-EPIS

CONTEXTE DE L'ETUDE

Fermé depuis 14 ans, le Grand Hôtel appartient à la société SPW (famille ADOLPH). Cette dernière souhaite réaliser une étude de projet afin de déterminer les potentialités de redémarrage d'une activité touristique sur le site et le type d'offre à développer.

PROJET D'ETUDE PREALABLE

DESCRIPTION :

La mission qui sera confiée au bureau « Hôtels & Services Conseils » implanté à Colmar, prévoit les points suivants :

- Etude de marché
- Contraintes liées au bâtiment
- Proposition de 2 scénarios de développement
- Elaboration d'une « plaquette d'appel » à destination d'investisseurs potentiels

**MAITRE D'OUVRAGE
ET BENEFICIAIRE DE
LA SUBVENTION :**

SPW S.A.
PDG : Mme Claude ADOLPH
Siège social : 7, rue Mérimée – 75016 PARIS
APE : 2652Z (horlogerie)
SIRET : 320 366 461 00079

COUT DE L'ETUDE : 5 000 € HT

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL :

Autofinancement	2 500 €
Emprunt	
Région Alsace	1 250 €
Département 68	1 250 €
TOTAL	5 000 €

AIDE FINANCIERE SUSCEPTIBLE D'ETRE ACCORDEE

S'agissant d'un projet d'étude, préalable au réaménagement d'un établissement hôtelier, il est proposé d'attribuer à la S.A. « SPW » une subvention de 2 500 € (selon critères et dans le respect de la règle de minimis) correspondant à 50 % du montant H.T éligible estimé à 5 000 € HT, répartis à parité entre le Conseil Général du Haut-Rhin et le Conseil Régional d'Alsace, représentant une participation de 1 250 € (25 %) pour chaque collectivité.

OBSERVATION - REMARQUES

HOTEL - RESTAURANT « Au Bois le Sire »

68370 ORBEY

CONNAISSANCE DE L'ETABLISSEMENT

EXPLOITANTE : MME ISABELLE SAULNIER

STATUT JURIDIQUE : **Fonds :** SARL « Société d'Exploitation du Motel Au Bois le Sire »

Murs : M. André FLORENCE, usufruitier
Mlles Aurore et Clémentine FLORENCE, Guillaume FLORENCE,
nus propriétaires

FORMATION / EXPERIENCE PROFESSIONNELLE : Mme Isabelle SAULNIER est titulaire d'un BTH option cuisine-restaurant
De 1980 à 1986 elle travaille dans l'hôtel-restaurant familial puis en prend la gérance à partir de 1986.

CLASSEMENT / ADHESION / EFFECTIF / REFERENCEMENT / TO :

Classé 3 étoiles, l'hôtel « Au Bois le Sire » dispose de 37 chambres et d'un restaurant de 80 couverts répartis sur 2 salles. Adhérent à la chaîne volontaire des Logis, il y bénéficie d'un classement « 3 cheminées » et « 3 cocottes ». Il est par ailleurs référencé dans le guide rouge Michelin, le Gault et Millau, ainsi que le Champérad et est membre du réseau « Horizon d'Alsace », groupement volontaire spécialisé dans la randonnée sans bagages dans la vallée de Kaysersberg.

L'établissement propose en libre accès à sa clientèle une piscine, un sauna, un hammam, un jacuzzi et un espace forme.

La structure emploie 23 personnes, dont 9 temps pleins, et atteint un taux d'occupation de l'ordre de 63 %, supérieur de 8 points à la moyenne des établissements de cette catégorie. L'établissement accueille principalement une clientèle individuelle de loisirs.

	2009	2008	2007
Chiffre d'Affaires net	1 123 151 €	1 102 101 €	1 188 990 €
Résultat net	33 258 €	44 039 €	60 394 €

PROJET

DESCRIPTION :

Le projet concerne trois grands points :

- L'agrandissement du rez-de-chaussée et du sous-sol de la partie hôtel-restaurant afin de permettre la mise en accessibilité de l'établissement (installation d'une plate-forme élévatrice / aménagement de sanitaires adaptés / création d'un nouveau salon d'accueil / déplacement d'une partie de la cuisine)
- La climatisation de tout le rez-de-chaussée (cuisine / accueil / restaurant)
- Encloisonnement de la cage d'escalier (mise aux normes de sécurité)
- Création d'une salle de massage dans la partie motel.

OBJECTIF :

Outre la mise aux normes de sécurité et la mise en accessibilité de l'établissement, les travaux visent à apporter une plus-value qualitative en termes de confort, notamment avec la climatisation et la création d'une salle de massage.

Ces travaux s'inscrivent dans la suite des investissements réalisés les années précédentes (rénovation régulière des chambres, rénovation de 18 salles de bains en 2008, installation de double vitrage dans toutes les chambres en 2007, etc.)

MAITRES D'OUVRAGE : **SARL « Société d'Exploitation du Motel Au Bois le Sire »**
ET BENEFICIAIRE APE : 5510Z (hôtels et hébergement similaire)
DE LA SUBVENTION SIRET : 331 023 069 00015
Gérante : Mme Isabelle SAULNIER
Siège social : 20, rue Charles de Gaulle – 68370 ORBEY

EMPLOIS CREEES : le projet n'aura aucune incidence en termes d'emploi.

DEBUT/FIN DES TRAVAUX : les travaux sont programmés d'octobre 2010 à février 2011.

MONTANT DES TRAVAUX :

Montant total H.T. estimé à : 432 730 €
Montant H.T. éligible : 403 651 € (dont 39 775 € d'honoraires)

Détail des investissements éligibles :

- Agrandissement du rez-de-chaussée et du sous-sol de la partie hôtel-restaurant afin de permettre la mise en accessibilité de l'établissement (installation d'une plate-forme élévatrice / aménagement de sanitaires adaptés / création d'un nouveau salon d'accueil / déplacement d'une partie de la cuisine)
- Mobilier et matériel professionnel de cuisine
- Climatisation de tout le rez-de-chaussée (cuisine / accueil / restaurant)
- Encloisonnement de la cage d'escalier
- Création d'une salle de massage dans la partie motel.
- Mises aux normes
- Honoraires

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL :

Autofinancement et emprunt	332 730 €
Région Alsace	50 000 €
Département 68	50 000 €
TOTAL	432 730 €

AIDE FINANCIERE SUSCEPTIBLE D'ETRE ACCORDEE

S'agissant d'un projet dont les investissements éligibles sont inférieurs à 700.000 € HT, il est proposé d'attribuer à la Sarl « Société d'Exploitation du Motel Au Bois le Sire » une subvention plafonnée à 100 000 € (selon critères et dans le respect de la règle de minimis) correspondant à 25 % du montant H.T éligible estimé à 403 651 € HT, répartis à parité entre le Conseil Général du Haut-Rhin et le Conseil Régional d'Alsace, représentant une participation plafonnée à 50 000 € (12,5 %) pour chaque collectivité.

OBSERVATION - REMARQUES

HOTEL - RESTAURANT « Auberge du Relais »

68700 UFFHOLTZ

CONNAISSANCE DE L'ETABLISSEMENT

PROPRIETAIRES/EXPLOITANTS : M. & MME TSCHIEMBER

STATUT JURIDIQUE : **Fonds :** SARL « Auberge du Relais »

Murs : SCI « TSCHIEMBER » (M. & Mme TSCHIEMBER)

**FORMATION / EXPERIENCE
PROFESSIONNELLE :**

M. TSCHIEMBER est titulaire d'un BEP hôtellerie – collectivités, option service.
1979 – 2002 : chef de rang dans divers établissements en France et en Suisse.
2002 : acquisition de l'auberge du Relais à Uffholtz et exploitation de l'établissement depuis.

CLASSEMENT/ ADHESION /EFFECTIF/ REFERENCEMENT / TO :

Classé 2 étoiles, l'Auberge du Relais dispose de 23 chambres et d'un restaurant de 80 couverts répartis sur 2 salles. Adhérent à la chaîne volontaire des Logis, il a dû quitter le réseau début 2011, ne répondant plus aux critères de la nouvelle grille d'audit (son intégration est à nouveau prévue dès que les travaux nécessaires auront été réalisés).

Situé en bordure de la route principale de la commune, l'établissement bénéficie d'une terrasse et d'un jardin à l'arrière du bâtiment.

La structure emploie 9 personnes et accueille principalement une clientèle d'affaires française.

	2009	2008	2007
Chiffre d'Affaires net	581 073 €	590 970 €	531 369 €
Résultat net	19 914 €	26 412 €	15 568 €

PROJET

DESCRIPTION :

Le projet concerne un réaménagement complet et fondamental de l'établissement :

- Création d'une extension comprenant une nouvelle entrée, un ascenseur et une rampe handicapés
- Réaménagement du 1^{er} étage suite à la création de l'extension et l'installation d'un ascenseur (réorganisation des espaces de circulation et transformation de 7 chambres en 4 chambres plus grandes dont une adaptée)
- Transformation complète du 2^{ème} étage pour passer de 5 à 3 chambres
- Réaménagement de l'espace d'accueil et des toilettes communes
- Réaménagement de la salle de petits déjeuners
- Changement du vitrage de la salle de restaurant
- Mises aux normes

OBJECTIF :

Outre la mise aux normes de sécurité et la mise en accessibilité de l'établissement, les travaux visent à apporter une plus-value qualitative en termes de confort au niveau des chambres (transformation de 12 chambres en 7 chambres entièrement réaménagées + installation d'un ascenseur), de l'espace d'accueil et du restaurant (création d'un accueil spécifique pour l'hôtel / installation de double vitrage pour une meilleure isolation thermique et phonique).

MAITRES D'OUVRAGE : **SARL « Auberge du Relais »**
Gérant : M. Philippe TSCHIEMBER
Siège social : 35, route de Soultz
68700 UFFHOLTZ

SCI « TSCHIEMBER »
Gérant : M. Philippe TSCHIEMBER
Siège social : 35, route de Soultz
68700 UFFHOLTZ

BENEFICIAIRE DE LA SUBVENTION **SARL « Auberge du Relais »**
APE : 5510Z (hôtels et hébergement similaire)
SIRET : 439 909 573 00016
Gérant : M. Philippe TSCHIEMBER
Siège social : 35, route de Soultz – 68700 UFFHOLTZ

EMPLOIS CREEES : le projet n'aura aucune incidence en termes d'emploi.

DEBUT/FIN DES TRAVAUX : les travaux sont programmés de janvier à mai 2011.

MONTANT DES TRAVAUX :

Montant total H.T. estimé à : 469 692 €
Montant H.T. éligible : 415 402 € (dont 29 600 € d'honoraires)

Détail des investissements éligibles :

- Création d'une extension comprenant une nouvelle entrée, un ascenseur et une rampe handicapés
- Réaménagement du 1^{er} étage suite à la création de l'extension et l'installation d'un ascenseur (réorganisation des espaces de circulation et transformation de 7 chambres en 4 chambres plus grandes dont une adaptée)
- Transformation complète du 2^{ème} étage pour passer de 5 à 3 chambres
- Réaménagement de l'espace d'accueil et des toilettes communes
- Réaménagement de la salle de petits déjeuners
- Changement du vitrage de la salle de restaurant
- Mises aux normes
- Honoraires

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL :

Autofinancement et emprunt	369 692 €
Région Alsace	50 000 €
Département 68	50 000 €
TOTAL	469 692 €

AIDE FINANCIERE SUSCEPTIBLE D'ETRE ACCORDEE

S'agissant d'un projet dont les investissements éligibles sont inférieurs à 700.000 € HT, il est proposé d'attribuer à la Sarl « Auberge du Relais » une subvention plafonnée à 100 000 € (selon critères et dans le respect de la règle de minimis) correspondant à 25 % du montant H.T éligible estimé à 415 402 € HT, répartis à parité entre le Conseil Général du Haut-Rhin et le Conseil Régional d'Alsace, représentant une participation plafonnée à 50 000 € (12,5 %) pour chaque collectivité.

OBSERVATION - REMARQUES

Une partie des travaux étant supportés par la SCI « TSCHIEMBER », propriétaire des murs, il conviendra de prévoir l'autorisation de reversement de la subvention vers cette dernière.

HOTEL - RESTAURANT « Au Soleil »

68920 WETTOLSHEIM

CONNAISSANCE DE L'ETABLISSEMENT

PROPRIETAIRES/EXPLOITANTS : M. & MME SCHILLING

STATUT JURIDIQUE : **Fonds :** SARL « Société d'Exploitation Hôtel Restaurant Au Soleil »

Murs : SARL « Société d'Exploitation Hôtel Restaurant Au Soleil »

FORMATION / EXPERIENCE

Autodidacte, Mme SCHILLING a appris la métier dans l'entreprise familiale.

PROFESSIONNELLE :

Elle est présente dans l'établissement depuis 34 ans, assurant tout d'abord le poste de responsable de cuisine et de salle puis reprenant la gérance de la structure à partir de 1992.

CLASSEMENT / ADHESION / EFFECTIF / REFERENCIEMENT / TO :

Créé en 1960 par les parents de Mme SCHILLING, l'établissement démarre par une activité de bistro puis se lance dans la restauration dès 1961. Les premières chambres d'hôtel sont ajoutées en 1965.

Aujourd'hui, l'établissement dispose de 14 chambres et d'un classement 2 étoiles, ainsi que de 2 salles de restaurant offrant une capacité totale de 78 couverts.

Membre de la chaîne volontaire des Logis, où il bénéficie d'un classement « 2 cheminées » et « 1 cocotte », l'établissement est par ailleurs adhérent aux offices de tourisme de Colmar et d'Eguisheim et référencé dans les guides du Petit Futé et du Routard.

La structure emploie 8 personnes, dont 3 à temps pleins, et atteint un taux d'occupation de l'ordre de 65 %, supérieur d'environ 10 points à la moyenne des établissements de cette catégorie. L'établissement accueille principalement une clientèle française, individuelle et de loisirs.

	2009	2008	2007
Chiffre d'Affaires net	726 127 €	668 812 €	650 991 €
Résultat net	39 999 €	17 722 €	29 350 €

PROJET

DESCRIPTION :

Le projet porte à la fois sur un réaménagement des bâtiments existants et une extension de ces derniers :

Réaménagement des bâtiments existants :

- Transformation de 4 chambres existantes en 2 chambres dont une accessible
- Création de toilettes communes accessibles
- Réaménagement de l'accueil
- Mise aux normes

Extension du bâtiment :

- Création de 4 nouvelles chambres
- Création d'un coin lecture et d'un coin télé
- Création d'un ascenseur
- Création d'un espace de détente (sauna, spa, sanitaires, douche à jet, espace de repos avec jardin d'hiver)

OBJECTIF :

Outre la mise aux normes de sécurité et la mise en accessibilité de l'établissement, les travaux visent à apporter une plus-value qualitative en termes de confort, avec l'aménagement de chambres plus spacieuses et la création d'un espace de détente. L'établissement vise par ailleurs l'obtention d'une 3^{ème} étoile.

MAITRES D'OUVRAGE : **SARL « Société d'Exploitation Hôtel Restaurant Au Soleil »**

ET BENEFICIAIRE APE : 5510Z (hôtels et hébergement similaire)

DE LA SUBVENTION SIRET : 384 303 574 00014

Gérante : Mme Claudine SCHILLING

Siège social : 20, rue Ste-Gertrude – 68920 WETTOLSHEIM

EMPLOIS CREES : le projet permettra la création d'un emploi de femme de chambre.

DEBUT/FIN DES TRAVAUX : les travaux sont programmés de janvier à septembre 2011.

MONTANT DES TRAVAUX :

Montant total H.T. estimé à : 582 735 €

Montant H.T. éligible : 570 735 € (dont 58 225 € d'honoraires)

Détail des investissements éligibles :

- Transformation de 4 chambres existantes en 2 chambres dont une accessible
- Création de toilettes communes accessibles
- Réaménagement de l'accueil
- Création de 4 nouvelles chambres
- Création d'un coin lecture et d'un coin télé
- Création d'un ascenseur
- Création d'un espace de détente (sauna, spa, sanitaires, douche à jet, espace de repos avec jardin d'hiver)
- Mises aux normes
- Honoraires

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL :

Autofinancement et emprunt	482 735 €
Région Alsace	50 000 €
Département 68	50 000 €
TOTAL	582 735 €

AIDE FINANCIERE SUSCEPTIBLE D'ETRE ACCORDEE

S'agissant d'un projet dont les investissements éligibles sont inférieurs à 700.000 € HT, il est proposé d'attribuer à la Sarl « Société d'Exploitation Hôtel Restaurant Au Soleil » une subvention plafonnée à 100 000 € (selon critères et dans le respect de la règle de minimis) correspondant à 25 % du montant H.T éligible estimé à 570 735 € HT, répartis à parité entre le Conseil Général du Haut-Rhin et le Conseil Régional d'Alsace, représentant une participation plafonnée à 50 000 € (12,5 %) pour chaque collectivité.

OBSERVATION - REMARQUES

CONNAISSANCE DE L'ETABLISSEMENT

PROPRIETAIRE :	M. PHILIPPE BOSC
GERANTE :	MME SOPHIE HAUPTMANN
STATUT JURIDIQUE :	Fonds : Sàrl « La Ferme de Thierenbach » Murs : SCI « Les Pierres de Thierenbach »
FORMATION / EXPERIENCE PROFESSIONNELLE :	1993 – 1998 : Chef de secteur CHR pour Les Grandes Sources de Wattwiller 1999 – 2003 : approvisionneuse – vendeuse rayon CHR (Metro à Kingersheim) 2004 – mars 2006 : commerciale, responsable des séminaires d'entreprises, banquets et groupes pour la Sàrl « La Ferme de Thierenbach » Depuis mars 2006 : gérante salariée de la Sàrl « La Ferme de Thierenbach »

CLASSEMENT / ADHESION / EFFECTIF / REFERENCIEMENT / TO :

L'établissement, racheté par M. Bosc en 2001, disposait avant travaux de 22 chambres classées 3 * et d'un restaurant gastronomique de 80 couverts. Référencé par le guide rouge Michelin et le Gault & Millau, l'établissement a adhéré à la chaîne volontaire « Romantik hotels » en 2008 et vise désormais son intégration aux Relais & Châteaux.
Suite aux travaux engagés en 2007, l'établissement a obtenu un classement 4 étoiles fin 2009.

PROJET

DESCRIPTION :

La Sàrl « La Ferme de Thierenbach » a obtenu en 2007 une subvention de 974 250 € pour la réalisation d'un important projet de réaménagement et de développement de l'établissement.

Deux phases de travaux étaient programmées :

- mars 2007 à décembre 2007 : aménagement d'une nouvelle cuisine, création d'une nouvelle salle de restaurant, aménagement du lounge-bar, création du spa de 1000 m² (piscine intérieure/extérieure – 3 hammams – 3 saunas à thème – 6 cabines de soins)
- septembre 2007 à juin 2008 : création de 2 bâtiments de 20 chambres chacun.

Suite à ces travaux, la capacité globale de l'établissement sera de 60 chambres et 120 couverts.

Le calendrier de réalisation de cet investissement a pris un certain retard et les travaux ne sont achevés que depuis peu.

En septembre 2009, le porteur de projet nous a informé d'un dépassement important du budget prévisionnel et a demandé en conséquence une révision de son dossier.

Suite à une rencontre sur le site, il nous a été indiqué que le coût global des travaux était au final de l'ordre de 11 M€ HT (alors que le coût prévisionnel annoncé était de 6,5 M€ HT).

Seuls les surcoûts liés à des problèmes techniques rencontrés en cours de chantier et non prévisibles en amont pouvant être pris en compte pour la révision de la subvention, il a été demandé que le détail de ces derniers nous soit transmis et argumentés.

Le document transmis par Emmanuel Lénys, architecte du projet, indique que les travaux supplémentaires portent sur :

- le lot « voirie et terrassement » : 127 834,15 € HT
- le lot « gros œuvre » : 754 286,91 € HT
- l'aménagement d'une cave à vin : 48 550 € HT

En-dehors de la cave à vin (dont la justification n'est nullement technique, mais liée aux objectifs de classement) les autres dépassements sont liés à la nature du terrain (présence d'eau malgré les études préalables réalisées), la sécurité incendie et la nécessité de renforcer la capacité à fournir l'hôtel en eau potable, le réseau public étant insuffisant...

Seule la présence d'eau non détectée par les études de sol réalisées, pourrait éventuellement être considérée comme une contrainte technique non prévisible avant les travaux.

Les travaux liés à la présence d'eau (terrassements complémentaires, confortement du terrain et soutènement, drainage, renforcements divers) ont pu être évalués, sur la base des documents transmis à un coût total de 344 832,09 € HT.

EMPLOIS CREES : Le surcoût n'a aucune conséquence en termes d'emplois.

MAITRE D'OUVRAGE : **SCI « Les Pierres de Thierenbach »**

BENEFICIAIRE DE LA SUBVENTION : **Sàrl « La Ferme de Thierenbach »**
APE : 5610A (restauration traditionnelle)
SIRET : 432 052 223 00018
Gérante : Mme Sophie HAUTPMANN
Siège social : Lieu-dit Thierenbach - 68500 JUNGHOLTZ

DEBUT/FIN DES TRAVAUX : les travaux ont été réalisés de fin 2007 à fin 2009.

MONTANT DES TRAVAUX :

Montant total H.T. initial : 6 495 000 € (dont 495 000 € d'honoraires)
Montant H.T. éligible initial : 6 495 000 €
Coût complémentaire présenté : 1 113 082 € HT
Coût complémentaire éligible : 344 832 € HT
Montant final éligible : 6 839 832 € HT

Détail des investissements éligibles :

- travaux complémentaires liés à la présence d'eau sur le terrain (terrassements complémentaires, confortement du terrain et soutènement, drainage, renforcements divers)

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL :

Autofinancement / emprunt	6 582 108 €
Région Alsace	512 987 €
Département 68	512 987 €
TOTAL	7 608 082 €

AIDE FINANCIERE SUSCEPTIBLE D'ETRE ACCORDEE

Une subvention de 974 250 € ayant déjà été attribuée à ce projet (décision du Conseil Général du Haut-Rhin en date du 28/09/2007 et décision du Conseil Régional d'Alsace en date du 5/10/2007), il est proposé de réviser le montant de la subvention afin de tenir compte des surcoûts présentés.

S'agissant d'un projet dont les investissements éligibles sont supérieurs à 700.000 € HT, il est proposé d'attribuer à la Sàrl « La Ferme de Thierenbach » une subvention complémentaire de 51 724 € (selon critères et dans le respect du règlement CE n° 800/2008) correspondant à 15 % du montant H.T éligible du surcoût estimé à 344 832 € HT, répartis à parité entre le Conseil Général du Haut-Rhin et le Conseil Régional d'Alsace, représentant une participation complémentaire de 25 862 € (7,5 %) pour chaque collectivité. La subvention globale au projet sera donc de 1 025 974 €, correspondant à 15% du montant éligible global estimé à 6 839 832 € HT.

OBSERVATION - REMARQUES

Un avenant aux conventions de financement existantes sera établi.

**SOUTIEN DU CONSEIL GENERAL DU HAUT-RHIN
A L'HOTELLERIE FAMILIALE INDEPENDANTE**

**Avenant N° 1 à la convention du 22 octobre 2007
relative à la subvention d'investissement
accordée par le Département du Haut-Rhin
à la Sàrl « La Ferme de Thierenbach »
(Hôtel-Restaurant Les Violettes – 68500 JUNGHOLTZ)**

VU la délibération n° 02/99-07 de la Commission Permanente du 28 septembre 2007,

VU la convention entre le Département du Haut-Rhin, la SCI « Les Pierres de Thierenbach » et la Sàrl « La Ferme de Thierenbach » du 22 octobre 2007,

VU la délibération n° CP de la Commission Permanente du 11 mars 2011,

Entre,

le Département du Haut-Rhin (dossier suivi par le Service du Développement Economique, de l'Enseignement Supérieur et du Tourisme), sis 100 avenue d'Alsace – BP 351 – 68006 COLMAR Cedex, représenté par le Président du Conseil Général, autorisé par une délibération de la Commission Permanente en date du 11 mars 2011,

et

La SCI « Les Pierres de Thierenbach », propriétaire des murs,

La Sàrl « La Ferme de Thierenbach » dont le siège est à Thierenbach – 68500 JUNGHOLTZ, représentée par Mme Sophie HAUPTMANN, gérante de l'Hôtel Restaurant sous l enseigne « Les Violettes », sis à Thierenbach – 68500 JUNGHOLTZ

IL EST EXPOSE ET CONVENU CE QUI SUIT :

PREAMBULE

La Sàrl « La Ferme de Thierenbach » a obtenu lors de la Commission Permanente du 28 septembre 2007 une subvention plafonnée à 487 125 €, représentant 7,5 % du montant des travaux éligibles de 6 495 000 € au titre du dispositif d'aide à l'hôtellerie familiale et indépendante pour la réalisation du projet d'agrandissement et de réaménagement de l'hôtel restaurant « Les Violettes ».

Ce projet visait l'aménagement d'une nouvelle cuisine, la création d'une nouvelle salle de restaurant, l'aménagement d'un lounge-bar, la création d'un spa de 1000m² (piscine intérieur/extérieure – 3 hammams – 3 saunas à thème – 6 cabines de soins), la création de 2 bâtiments de 20 chambres chacun.

Un dépassement important du budget a été constaté.

Après instruction le montant des travaux complémentaires pouvant être pris en compte s'élève à 344 832,09 € HT. Il s'agit de coûts liés à la présence d'eau sur le terrain : terrassements complémentaires, confortement du terrain, soutènement, drainage, renforcements divers.

Aussi, la Commission Permanente du Conseil Général a décidé une participation complémentaire à la subvention initiale à hauteur de 25 862 €, correspondant à 7.5 % du coût HT des investissements complémentaires éligibles, soit 344 832€. L'aide totale accordée à ce projet s'élève ainsi à 512 987 €.

Article 1^{er} :

L'article 3 de la convention susvisée est modifié comme suit :

La participation départementale d'un montant de 512 987 €, représente 7,5 % du montant prévisionnel des travaux éligibles estimés et plafonnés à 6 839 832 € HT.

Article 2 :

L'article 4 de la convention susvisée est modifié comme suit :

La subvention initiale accordée lors de la Commission Permanente du 28 septembre 2007 est soldée.

Le montant complémentaire de subvention faisant l'objet du présent avenant, soit 25 862 €, sera versé à la Saràl « Ferme de Thierenbach », au prorata des dépenses effectuées, sur présentation :

- d'un état des dépenses signé par le bénéficiaire et assorti des pièces justificatives (factures acquittées) pour les dépenses prises en compte pour l'octroi du complément de subvention,
- pour les travaux portés par la SCI et faisant l'objet d'un reversement ultérieur par le bénéficiaire (voir art. 10), d'états des dépenses cosignés par le bénéficiaire et la SCI, et au prorata des dépenses effectives,
- d'une justification de la participation à un cycle de formation (cf. article 7).

Le complément de subvention, qui fera l'objet d'un versement unique, est valable 3 ans à compter de la notification du présent avenant.

En tout état de cause, le versement de la subvention devra s'appliquer conformément au règlement financier du Département, en vigueur au moment du paiement.

Article 3 :

Les autres articles de la convention susvisée demeurent inchangés.

.....

Fait en 3 exemplaires à Colmar, le

Pour le Département du Haut-Rhin
Le Président du Conseil Général

Pour la SCI « Les Pierres de Thierenbach »
Mme Sophie HAUPTMANN
(cachet + signature)

Pour la Saràl
« La Ferme de Thierenbach »
Mme Sophie HAUPTMANN
(cachet + signature)